Bulletin d'adhésion

Specis UNSa libres ensemble

Syndicat Professionnel d'Etudes, de Conseil, d'Ingénierie, d'informatique et de Services

21, rue Jules Ferry 93177 - BAGNOLET Cedex
Tel : 07 66 82 84 80 Fax : 01 48 18 88 99 www.specis.org

Pour adhérer au Specis, remplissez, imprimez et signez ce document. Pour valider votre adhésion, veuillez joindre un chèque du montant correspondant à votre cotisation au prorata de l'année en cours (voir au verso), à l'ordre du SPECIS. Vous adhérez au SPECIS qui gère la Branche Professionnelle dans laquelle vous exercez votre métier ; il assurera la prise en charge de la défense de vos intérêts professionnels. Par votre signature, vous vous engagez à respecter les versements dans les délais impartis et suivant les modalités convenues ci-dessous.

Vos coordonnées

Civilité: Monsieur | Nom | Prénom | Activité

Adresse

Code postal | Ville | Pays | Date de naissance

Téléphone personnel | Adresse e-mail personnelle

Votre entreprise

Raison sociale de votre entreprise | Code NAF

Code postal du lieu de travail habituel | Ville du lieu de travail habituel

Téléphone professionnel | Adresse e-mail professionnelle

Votre statut

◯ Cadre ◯ Assimilé cadre ◯ ETAM ◯ Vacataire

Votre coefficient Syntec

Règlement de la cotisation

◯ Par chèque ANNUEL en début d'année

◯ Par prélèvement (remplir la demande de prélèvement automatique)

Montant annuel de votre cotisation (Voir au verso)

Autres informations

Si vous avez des mandats de représentation ou si vous souhaitez en exercer, indiquez-le nous dans le champ ci-dessous

Comment nous avez-vous connus ? ◯ WEB ◯ MUNCI ◯ Presse ◯ Bouche à oreille

Envoyez votre bulletin d'adhésion accompagné de votre chèque à :

SPECIS-UNSa
Service Comptable
21 rue Jules Ferry
93177 – BAGNOLET Cedex

Imprimer le formulaire

Date et Signature

Specis UNSa libres ensemble

Syndicat Professionnel d'Etudes, de Conseil, d'Ingénierie, d'informatique et de Services

21, rue Jules Ferry 93177 - BAGNOLET Cedex
Tel : 06 79 30 30 21 Fax : 01 48 18 88 99 www.specis.org

L'adhésion au syndicat SPECIS est annuelle, du 1er janvier au 31 décembre.
Pour la première année d'adhésion, le montant de la cotisation est calculé au prorata des trimestres restants. Le trimestre en cours est dû. Ainsi, si vous adhérez entre le 1er janvier et le 31 mars, vous réglerez 4 trimestres, soit la totalité de votre cotisation normale. Si vous adhérez entre le 1er avril et le 30 juin, vous réglerez 3 trimestres. Si vous adhérez entre le 1er juillet et le 30 septembre vous réglerez 2 trimestres. Si vous adhérez entre le 1er octobre et le 31 décembre, vous ne réglerez qu'un trimestre.

Les cotisations pour une nouvelle année sont exigibles avant le 31 janvier.

En cas de prélèvement automatique, si vous souhaitiez ne pas renouveler votre adhésion pour une nouvelle année, merci d'en informer le SPECIS par mail à service.comptable@specis.org avant le 31 octobre afin que nous puissions arrêter le prélèvement dans les délais.

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de vos revenus salariaux :

Salaire mensuel brut	Cotisation annuelle
jusqu'à 3600 €	72 €
jusqu'à 4600 €	108 €
jusqu'à 5600 €	144 €
au delà de 5600 €	216 €

* Si vous avez choisi le prélèvement automatique. Le prélèvement aura lieu le 15 janvier ou dans le mois suivant le début de votre adhésion au prorata des trimestres restants.

Le SPECIS se réserve le droit de modifier les montants des cotisation et/ou les tranches de salaires par décision du bureau.

Le SPECIS, syndicat autonome ne fonctionne que grâce à vos cotisations et vos dons. Merci de votre ponctualité dans vos versements.

Toutes les sommes versées, cotisations et dons, donneront lieu à un justificatif qui vous permettra d'en déduire 66% de vos impôts. Ce justificatif vous sera automatiquement envoyé afin que vous puissiez le joindre à votre déclaration de revenu.

Le SPECIS est affilié à l'UNSa et rattaché à l'Union Fédérale de l'Industrie et de la Construction (UFIC). Une partie de votre cotisation est reversée à l'UNSa et une autre à l'UFIC.